

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.34/06.20

Objet : Création des commissions municipales permanentes et désignation des élus au sein des dites commissions

Délibération n° : D.34/06.20

Objet : Création des commissions municipales permanentes et désignation des élus au sein des dites commissions

Madame le Maire rappelle que les dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de constituer, par délibération et dès le début du mandat de l'assemblée, des commissions permanentes composées exclusivement de conseillers municipaux. Il s'agit de commissions de travail, d'étude de projets et de préparation des délibérations soumises à l'instance délibérante. Elles émettent des avis à caractère purement consultatif.

La composition des commissions permanentes doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L2121-29,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer des commissions municipales permanentes, d'en fixer le nombre de membres et de désigner ces derniers,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, comme indiqué dans le tableau ci-après :

- de créer 7 commissions municipales permanentes et d'en adopter le nombre de membres,
- de désigner ces derniers, sans recourir au scrutin secret, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ÉLUS DE LA MAJORITÉ)
ET 7 VOIX CONTRE (ÉLUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Commission Urbanisme, logement, travaux, développement durable	Commission Enfance, scolarité, jeunesse	Commission Finances, Affaires économiques, Développement numérique et informatique	Commission Affaires sociales, santé et solidarités
<p>Le Maire, président de droit + 14 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. M. Yves GIMAY 2. M. Pascal SZALEK 3. M. Damien AUBÉ 4. M. Kamel BELGHACHEM 5. Mme Fabienne MANDEVILLE 6. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL 7. Mme Chantal BEAUDOIN 8. M. Sébastien MORO 9. Mme Nathalie CASTEL 10. Mme Michelle DAJON 11. M. Omar BELGHACHEM 12. M. Philippe LEROUX 13. M. Patrick WALCZAK 14. M. Patrick CIBOIS 	<p>Le Maire, président de droit + 13 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Emmanuelle PATIN 2. Mme Fabienne MANDEVILLE 3. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL 4. Mme Marie-Hélène LONGO 5. M. Fabrice LEPAREUX 6. M. Johan GONZALEZ 7. Mme Nathalie CASTEL 8. Mme Brigitte POLLET 9. M. Kamel BELGHACHEM 10. Mme Evelyne BAILLEUL 11. Mme Sylvie DE MILLIANO 12. M. Thomas LAMAILLE 13. Mme Arlette LECACHEUR 	<p>Le Maire, président de droit + 11 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. M. Kamel BELGHACHEM 2. M. Omar BELGHACHEM 3. M. Pascal SZALEK 4. M. Yves GIMAY 5. Mme Emmanuelle PATIN 6. Mme Fabienne MANDEVILLE 7. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL 8. Mme Marie-Hélène LONGO 9. M. Franck LEMAÎTRE 10. M. Patrick CIBOIS 11. Mme Arlette LECACHEUR 	<p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Fabienne MANDEVILLE 2. M. Kamel BELGHACHEM 3. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL 4. Mme Michelle DAJON 5. Mme Marianne DUHAMEL 6. Mme Evelyne BAILLEUL 7. Mme Brigitte POLLET 8. Mme Chantal BEAUDOIN 9. M. Patrick CIBOIS 10. Mme Laurence HARDY
<p>Commission Sport</p> <p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. M. Franck LEMAÎTRE 2. M. Omar BELGHACHEM 3. M. Yves GIMAY 4. M. Sébastien MORO 5. Mme Evelyne BAILLEUL 6. M. Fabrice LEPAREUX 7. M. Johan GONZALEZ 8. Mme Nathalie CASTEL 9. M. Patrick CIBOIS 10. M. Thomas LAMAILLE 	<p>Commission Action culturelle, événementiel et mise en valeur du patrimoine historique</p> <p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Marie-Hélène LONGO 2. M. Pascal SZALEK 3. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL 4. Mme Marianne DUHAMEL 5. Mme Michelle DAJON 6. M. Johan GONZALEZ 7. M. Fabrice LEPAREUX 8. M. Tarek HAMMAN 9. Mme Laurence HARDY 10. M. Philippe LEROUX 	<p>Commission Démocratie participative et liens intergénérationnels</p> <p>Le Maire, président de droit + 11 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL 2. M. Omar BELGHACHEM 3. M. Kamel BELGHACHEM 4. Mme Fabienne MANDEVILLE 5. M. Junior MOUDJH A FIONG 6. Mme Marianne DUHAMEL 7. M. Sébastien MORO 8. Mme Chantal BEAUDOIN 9. Mme Brigitte POLLET 10. Mme Sylvie DE MILLIANO 11. Mme Laurence HARDY 	

